



**METROPOLE DE LYON
COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2019**

Procès-verbal de séance
approuvé lors de la séance du 16 janvier 2020

MEMBRES PRÉSENTS : Martine BERNIER, Anne BONNEFOY-PASTOR, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Lorette DENEULIN-VILLE, Pascale MONAT, Solange PAOLI, Martine PEREZ, Joëlle ROCHE, Cécile ROGER-D'ALBERT, Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Guy CARTON, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Didier CRETENET, Serge LAFaurIE, Antonio GONZALEZ, Pascal GUCHER, Patrice LE MEN, Jean-Yves MARTIN, David MESSA, Bernard MORETTON, Pierre REBOURG, Serge VIGNON.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Frédérique NOVAT	pouvoir donné à	Anne CALENDRAS	
Hélène KLEIN	pouvoir donné à	Antonio GONZALEZ	
Françoise BOUVIER	pouvoir donné à	Martine BERNIER	jusqu'à 20h45
Sylviane TALARMIN	pouvoir donné à	Lorette DENEULIN-VILLE	
Patrick PETIDIDIER	pouvoir donné à	Jean-Ludovic CHEVIAKOFF	

MEMBRES ABSENTS: -.

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT: **Pierre REBOURG et le Directeur Général des services en qualité de secrétaire auxiliaire.**

L'an deux mil dix neuf, le 12 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Genis-les-Ollières, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Didier CRETENET, Maire.

Monsieur le Maire procède comme à chaque début de séance du conseil à la désignation du secrétaire de séance. M. le Maire propose que Pierre REBOURG assure cette fonction et propose un vote à main levée : unanimité.

Présentation du rapport d'activité Mission Locale 2018 :

M. le Maire souhaite la bienvenue à Malika YADEL-GALLOUL, responsable de la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais pour la présentation du rapport d'activité 2018.

Malika YADEL-GALLOUL remercie M. le Maire et les membres du conseil municipal pour son accueil. La responsable précise que les missions de la mission locale sont plus larges que celles de Pôle Emploi puisqu'elles incluent les problématiques liées à la santé, à la sexualité, au logement, aux mobilités et à l'emploi.

L'association est rattachée au ministère de l'emploi. Le Conseil d'Administration comprend des élus locaux et Malika YADEL-GALLOUL indique que Joëlle ROCHE, Adjointe à l'éducation, à la citoyenneté et à la jeunesse siège au CA.

Malika YADEL-GALLOUL précise que la Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 ans à 25 ans qui ne sont plus dans un cursus de scolarisation. Un état des lieux intervient pour chaque nouveau jeune afin de définir un parcours

personnalisé d'accompagnement. Ce parcours peut prendre la forme de rencontres individuelles et de temps collectifs.

Malika YADEL-GALLOUL insiste sur le fait qu'un conseiller unique accompagne chaque jeune pour assurer la continuité de l'accompagnement. Les conseillers sont soumis à un strict devoir de confidentialité pour les situations dont ils ont connaissance.

La Mission Locale vise à favoriser l'autonomie des jeunes par le recours à différents partenaires spécialisés. Sur le plan de la santé il s'agit par exemple de la Sécurité Sociale ou encore de l'intervention d'une psychologue à raison d'une demi-journée par semaine et dont le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous avec cette professionnelle est de 1.5 mois.

Sur le plan de la mobilité, la Mission Locale identifie 2 freins majeurs pour les jeunes : l'accès au transport en commun qui n'est pas aisé sur certains territoires et la difficulté psychologique de partir. Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet de pratiquer des tarifs réduits.

L'accompagnement dans l'emploi se traduit par des ateliers d'orientation (parcours 1 mois) et des immersions en entreprises qui permettent aux jeunes d'avoir une idée plus juste de la profession envisagée. La formation est soutenue par la Région et du PIC (Plan d'Investissement Compétences) qui permet d'enrichir la qualification des demandeurs d'emplois. Dans le cadre de ce dispositif les formations sont gratuites et le transport est également pris en charge. Des ateliers de préparation permettent également de travailler la posture des jeunes vis-à-vis du monde du travail, y-compris le temps de l'immersion afin d'éviter les situations de décrochage.

Malika YADEL-GALLOUL décrit ensuite le dispositif de « Garantie jeunes ». Ce dispositif a été déployé en 2016 auprès de missions locales pilotes. Il vise à lutter contre la précarité des jeunes dont les parents ne sont pas imposables. Il implique pour le jeune bénéficiaire du dispositif d'accepter toutes les offres qui lui sont proposées. Pendant 1 mois, un suivi renforcé

Intervient tous les jours.

Malika YADEL-GALLOUL présente ensuite plus particulièrement le contexte de la commune pour l'année 2019. 27 jeunes ont été accueillis pour la 1ère fois. 44% étaient des femmes et 56% des hommes. 59% ont un de diplôme de niveau V et infra. 30% d'entre eux étaient mineurs.

La Mission Locale constate que le temps de latence entre le moment de la fin de scolarisation et la prise de contact avec la Mission Locale est plus long lorsque le niveau d'études des jeunes est plus faible.

Malika YADEL-GALLOUL précise que l'accompagnement global a concerné 89 jeunes. 53 parmi eux ont fait l'objet d'un accompagnement. 21% ont un véhicule ; 81% ont recours au transport en commun ; 30% ont le permis B et 9% sont en cours de le passer. 6% sont en couple ; 11% ont un logement précaire et 47% sont domiciliés chez leur parent. 79% n'ont aucune ressource ; 19% sont au chômage. 98% ont une couverture sociale et 58% ont une mutuelle.

10 jeunes ont bénéficié d'une orientation « découverte » ; 6 sont entrés en formation ; 1 contrat d'apprentissage a été conclu ;

Malika YADEL-GALLOUL précise enfin que 18 jeunes sur 24 sont en situation d'emploi et 3 jeunes ont bénéficié du dispositif de « garantie jeunes ».

M. le Maire remercie la responsable de la mission locale pour sa représentation et donne la parole aux membres du conseil municipal.

Anne CALENDRAS, conseillère municipale, interroge au sujet de la notion de logements précaires.

Malika YADEL-GALLOUL répond que ces situations renvoient à un hébergement dans le logement d'un tiers, à de la sous-location de logement, à la détention d'un logement sans moyen de paiement...

Antonio GONZALEZ, conseiller municipal, intervient au sujet de la proportion de 10% de jeunes qui seraient concernés qui ne constitue en réalité qu'une représentation très partielle.

Malika YADEL-GALLOUL confirme que ces chiffres ne recouvrent pas toutes les réalités puisque des jeunes vivent chez des amis ou chez les parents d'amis. L'hébergement précaire constitue une problématique très vaste.

Joëlle ROCHE témoigne de la diversité des missions de la Mission Locale qu'elle a pu découvrir au travers des Conseils d'Administration. L'Adjointe indique que la permanence organisée en mairie a apporté une plus-value notable sur le maillage du territoire de la commune, plus que ne le permettait la permanence à Marcy-l'Etoile.

L'Adjointe précise que le financement de la Mission Locale est assuré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Lorette DENEULIN-VILLE, Adjointe aux affaires sociales, aux personnes âgées, à la prévention et à la petite enfance, précise que ce montant annuel est calculé en fonction du nombre d'habitants et représente 7 000€. L'Adjointe précise que la Mission Locale constitue un partenaire privilégié. Son rôle au sein du comité de prévention est essentiel.

Le CCAS accompagne les jeunes au travers d'aides sociales qui touchent l'accès à la santé, au permis de conduire...

Malika YADEL-GALLOUL indique la force de la Mission Locale réside dans un réseau qui fonctionne « en toile d'araignées » avec une multitude de partenaires.

Anne BONNEFOY-PASTOR, conseillère municipale, interroge au sujet des partenariats avec les entreprises.

Malika YADEL-GALLOUL répond que ces partenariats touchent plus de 100 entreprises et la chambre consulaire de la CCI. Un laser game est organisé une fois par an au travers d'équipes qui panachent les entreprises et les jeunes en recherche d'emploi.

Bernard MORETTON, Adjoint aux bâtiments et aux espaces communaux, demande le pourcentage de réussite par rapport au nombre de jeunes accompagnés.

Malika YADEL-GALLOUL indique qu'il est difficile de répondre à cette question. En moyenne, un jeune sur deux obtient une solution sur une de ses problématiques : formation, emploi, orientation...

David MESSA, conseiller municipal, déplore que le dispositif ne puisse pas accompagner les jeunes au-delà de 25 ans, alors que l'apprentissage est possible jusqu'à 29 ans. L'élu indique qu'il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes reconnues porteuses d'un handicap.

Malika YADEL-GALLOUL comprend parfaitement cette demande qui est légitime puisque le 1er CDI signé en France intervient en moyenne à 29 ans. D'autres partenaires prennent pour le moment le relais même si la Mission Locale a demandé à être positionnée jusqu'à cet âge.

Françoise BOUVIER, conseillère municipale, rejoint le Conseil Municipal à 20h45.

Malika YADEL-GALLOUL complète sa réponse auprès de Bernard MORETTON en précisant que le taux de réussite est conditionné à plusieurs années d'accompagnement. La Mission Locale est une structure qui vise l'autonomie des jeunes, et pas systématiquement ni seulement l'occupation d'un emploi.

Antonio GONZALEZ exprime son étonnement quant au secteur non marchand qui n'a pas été cité.

Malika YADEL-GALLOUL répond que le terme « entreprise » constitue un abus de langage. La responsable confirme que de nombreux partenariats interviennent auprès d'associations, de collectivités territoriales.

Lorette DENEULIN-VILLE précise que le territoire de la commune connaît des spécificités dans le sens où les jeunes sont diplômés voire très diplômés mais rencontrent pour certains d'entre eux de grosses difficultés pour obtenir leur 1er emploi ou aspirent pour d'autres à une reconversion professionnelle.

L'Adjointe précise que les situations d'errance vis-à-vis de la scolarisation sont traitées par les acteurs qui siègent au sein du comité de prévention. La permanence de la Mission Locale en mairie constitue le 1er contact qui fait l'objet d'un accompagnement ensuite par le conseiller référent et la structure. Les situations des jeunes ayant un diplôme mais ayant des problèmes de santé ou d'insertion sociale sont plus nombreuses que ce qui peut être imaginé.

Joëlle ROCHE indique que les témoignages de jeunes lors des Assemblées Générales sont édifiants. Ils mettent en exergue des accompagnements sur plusieurs années mis en valeur par ces retours d'expérience.

Lorette DENEULIN-VILLE précise que les situations sont traitées dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Les noms des 90 jeunes ne sont pas connus même en comité insertion.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. le Maire remercie Malika YADEL-GALLOUL pour la présentation du bilan d'activité et des missions de la Mission Locale. M. le Maire remercie au nom du conseil municipal les intervenants de la Mission Locale pour leur action au service du territoire de la commune.

Présentation du rapport d'activité du SAGYRC 2018 :

M. le Maire rappelle que cette présentation a été reportée sur cette séance lors de la séance du 14 novembre dernier. Le Maire donne la parole à Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, conseiller municipal, qui est le représentant de la commune auprès de ce syndicat.

Organisation et fonctionnement :

Le SAGYRC est une structure au service d'une gestion globale et concertée des eaux du bassin versant de l'Yzeron. Il regroupe 19 communes, sur 144km² et pour 125 063 habitants. 4 intercommunalités et la Métropole de Lyon 3 le composent.

Ses missions :

- Assurer l'entretien régulier et la valorisation des cours d'eau du bassin versant et la gestion de la ressource en eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration hydraulique et environnementale, pour lutter contre les crues et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques, conformément aux objectifs fixés par l'Europe.

Avec la loi GEMAPI du 28 février 2018 le SAGYRC est désormais devenu un syndicat mixte qui a nécessité la mise en place d'un nouvel exécutif associant les 19 communes du bassin versant, la Métropole de Lyon et les Communautés de communes des Vallons du Lyonnais, de la Vallée du Garon, du Pays de l'Arbresle et des Monts du Lyonnais.

Le syndicat assure les compétences GEMAPI :

- L'aménagement du bassin versant de l'Yzeron
- L'entretien et l'aménagement de l'Yzeron, du Ratier, du Charbonnières et de leurs affluents.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le syndicat assure aussi les compétences complémentaires du ressort des communes :

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Les études, la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et prévenir les pollutions
- La mise en place, l'exploitation et l'entretien de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux
- La mise en œuvre d'actions d'animation pédagogique et d'éducation à l'environnement
- L'appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées aux compétences du SAGYRC.
- Les actions de communication, de concertation, d'information et de sensibilisation

L'année 2018 a été marquée par l'application de la loi GEMAPI et des changements institutionnels associés, notamment la mise en place d'un nouvel exécutif avec poursuite de la stratégie engagée. Il y a eu une forte mobilisation des équipes du Sagyrc pour gérer le volet administratif et financier (transfert de charges) associé à cette nouvelle compétence.

L'équipe a été renforcée avec le recrutement d'une assistante administrative à mi-temps à partir du mois d'août 2018.

Transmission et formation

Des conférences et visites de terrain ont été organisées en 2018 pour présenter les actions du Sagyrc auprès de publics étudiants ou techniques.

Au niveau de la communication une orientation digitale a été déployée avec l'actualisation régulière du site internet, l'édition de newsletters bimestrielles, la montée en charge de twitter, l'édition du magazine « au fil de l'Yzeron » en mars 2018 et l'installation de caméras de suivi sur le chantier de Ste Foy-Lès-Lyon, pour réaliser un film « time-lapse » au terme des travaux.

Afin de se prémunir des crues de l'Yzeron, les travaux suivants ont été engagés :

Secteur Beaunant, RD 342 à Ste Foy-lès-Lyon : fouilles archéologiques aux abords de l'aqueduc, terrassements au détriment d'une des doubles voies de circulation afin de dessiner le nouveau lit élargi de la rivière, travaux de génie civil et interventions de génie écologique. La fin de chantier est prévue pour l'hiver 2019 –2020.

Cette opération a permis d'aménager 550 m de cours d'eau, 820 m de digues de protection, la plantation de 50 arbres et de 910 arbustes replantés.

Les travaux sur la commune de Francheville avancent par étapes : travaux préparatoires en 2018, dévoiement d'un réseau d'eaux usées et d'une ligne haute tension par la Métropole de Lyon et Enedis et dévoiements des autres réseaux à l'été 2019.

Les travaux sur la commune de Tassin-la-Demi-Lune seront livrés fin 2019. 425 m de linéaire ont été réaménagés en amont du Pont des Bruyères, la réalisation de terrassements, de construction de plus de la moitié du linéaire de murs béton et la pose d'une grande partie des matelas et cages gabions. Les travaux ont repris au printemps 2019 après l'arrêt réglementaire pour respecter la période de frai des poissons.

Des vigies opérationnelles ont été organisées. Leur mission est de surveiller la rivière et de faire remonter des informations issues du terrain en temps réel. Le 13 septembre 2018 a eu lieu une réunion de riverains et de responsables des collectivités et le 28 novembre 2018, un exercice de simulation de crue et débriefing pour améliorer les procédures et optimiser la démarche.

Mieux anticiper les crues constitue un axe majeur qui s'est traduit par la modernisation du réseau de mesures terrain des données sur les hauteurs d'eau, la pluviométrie et les débits de l'Yzeron avec l'appui de l'IRSTEA, la mise à jour des rythmes de télétransmission des données, la formation des équipes du SAGYRC à l'usage des logiciels et l'étude et l'analyse par l'IRSTEA de 217 événements pour optimiser les seuils d'alerte.

Le projet de retenues sèches s'est poursuivi avec le montage des dossiers d'appels d'offres et de sélection des bureaux d'étude en vue de la future enquête publique. En janvier 2019, l'obtention du certificat de projet de la part des services de l'État est visée au titre de la nouvelle procédure du code de l'environnement pour auditer le volet réglementaire d'un projet.

Le syndicat a poursuivi également ses missions d'entretien des cours d'eau au quotidien par 18 km de berges entretenues, des interventions concentrées sur le Cerf de Garde, le Ribes et le Dronau, pour des abattages sélectifs afin de renouveler une ripisylve vieillissante. Ces travaux ont lieu exclusivement en automne-hiver pour respecter la période de nidification des oiseaux et le nettoyage d'une vingtaine de kms de berges par l'évacuation des déchets déposés et du traitement des invasives.

La brigade de rivière s'est inscrite dans un nouveau partenariat marqué par la fin du dispositif subventionné de la brigade de rivière, le lancement d'un marché public d'insertion et la sélection de « Rhône Insertion Environnement » avec un coût des prestations plus élevé compensé partiellement par une aide directe de l'Agence de l'eau.

Des cours d'eau ont également été aménagés et restaurés avec l'intervention sur le Ribes amont à Marcy l'Étoile et sur le Ratier, avec les installations de pré-barrages pour rehausser le lit en stockant les matériaux et en réduisant le transport sédimentaire, l'aménagement de deux seuils sur le Ribes pour réduire la hauteur de chute et permettre à la faune aquatique de remonter la rivière.

Les embâcles s'inscrivent dans une gestion sélective avec maintien des petits embâcles pour offrir des caches et des lieux de nourrissage à la faune piscicole, y compris ceux situés dans les zones à enjeu inondation s'il n'y a pas de risque d'augmentation du niveau d'eau.

Des cours d'eau ont été aménagés et restaurés avec la poursuite des tests techniques pour éradiquer la Renouée du Japon, principalement sur l'Yzeron aval. 500 m de berges ont été bâchés sur le secteur du Merlo, avec brûlage sur les enrochements et des fauches pour favoriser les espèces concurrentes comme la ronce ou l'ortie, l'usage de méthodes d'éradication efficaces mais exigeantes et la remise en service de la plate-forme de la Saulaie à Oullins pour traiter les terres excavées du chantier de Ste Foy-lès-Lyon.

Les premiers inventaires faune-flore sur les secteurs aménagés ont permis de recenser 2 nouvelles espèces d'insectes, l'agrion de mercure et l'aromiemusquée. La disparition des traces du castor, repérées en 2017, témoigne sans doute d'un déplacement de l'animal à cause du manque d'eau. Côté flore, il a été constaté l'installation en sommet de berge du souchet Brun et du concombre d'âne, espèce plûtôt Méditerranéenne.

La valorisation des milieux aquatiques s'appuie sur un plan de Gestion de la Ressource en Eau qui poursuit 3 objectifs : lutter contre les eaux claires parasites, réduire les prélèvements directs en rivière et dans les nappes souterraines et réduire les prélèvements liés aux retenues collinaires.

Pascale MONAT, Adjointe à la culture et à la communication interroge au sujet de la définition des eaux claires.

Jean-Ludovic CHEVIKOFF répond que les eaux claires parasites correspondent aux eaux de ruissellement et pluviales qui se retrouvent dans le réseau d'eaux usées. C'est un dysfonctionnement que rencontrent de nombreux réseaux qu'il convient de limiter.

C'est pourquoi les eaux claires parasites font l'objet d'un diagnostic en cours approfondis des réseaux d'assainissement de la Métropole de Lyon pour lutter contre le phénomène des eaux claires parasites captées par les réseaux et déviées des milieux. L'objectif est d'élaborer d'ici 2020 un plan d'actions intégré au PGRE et des travaux de modernisation réalisés sur les réseaux en tenant compte de cet enjeu.

Un travail est engagé avec les agriculteurs qui vise la préparation du diagnostic sur les 20 retenues collinaires prioritaires, la mise en œuvre au printemps 2019 de projets de dérivation ou d'effacement en discussion avec les propriétaires, du suivi du projet d'extension du réseau du SMHAR sur Vaugneray et l'accompagnement d'une demande d'eau d'irrigation sur la commune de Pollionnay.

Une charte de l'arrosage sera proposée en 2019 dans le cadre d'une rencontre de chacune des communes du Bassin Versant pour les sensibiliser au PGRE. 2 propositions de collaboration seront proposées : la construction d'une charte de l'arrosage et la diffusion de bonnes pratiques au sein des services communaux. Des ateliers seront organisés en 2019 pour aboutir courant de l'automne à un document cadre.

Au sujet de la continuité écologique les efforts paient : des inventaires piscicoles ont été réalisés en 2018 sur 10 des 24 stations du bassin en raison des assècs, multiplication par 3 de la biomasse de truite fario entre 2006 et 2018 et

présence d'espèces sur l'amont attirées par une qualité de l'eau meilleure permettant de résister aux sécheresses successives. À l'aval, moins de truites sont présentes au profit d'espèces plus tolérantes aux pollutions.

Pour le seuil de Taffignon une nouvelle solution a été retenue au travers de l'aménagement du collecteur d'assainissement qui traverse le seuil en siphon sous le cours d'eau pour éviter la traversée aérienne. Le démarrage des travaux est prévu en 2020.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF termine la présentation du rapport d'activité en exposant le budget 2018 du syndicat : 603 176 € ont été dépensés en fonctionnement et 3 074 407 € en investissement. La contribution communale a été de 3 869€ en 2018. La contribution de la commune d'Oullins est parmi les plus fortes compte-tenu de son exposition au risque inondation.

M. le Maire remercie Jean-Ludovic CHEVIAKOFF pour cette présentation et sollicite les membres du conseil municipal pour savoir si ce rapport d'activité suscite des observations ou des questions.

Antonio GONZALEZ souhaite qu'un focus soit fait sur les ruisseaux de la commune et fait référence plus spécifiquement à la pollution intervenue sur le Viverat. L' élu indique que ces problèmes de pollution sont récurrents et sont vraisemblablement dus à des rejets de produits par des riverains. L' élu indique qu'un technicien l'a accompagné et que le jour de cette visite des lieux, une eau grise était visible sur ce ruisseau à partir du niveau de la rue du Guillot.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF répond que la partie busée du ruisseau a fait l'objet d'une inspection par caméra qui n'a pas pointé d'anomalies. Les analyses des eaux prélevées restent limitées au repérage de certaines substances comme le phosphate.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF suggéra au SAGYRC l'envoi d'un courrier de sensibilisation aux riverains .

Bernard MORETTON, Adjoint aux espaces et bâtiments communaux, précise que la préoccupation principale du conseil du SAGYRC demeure la réalisation des barrages.

M. le Maire rapporte qu'il a été saisi par un riverain du Viverat en raison du creusement et de l'affaissement d'un enrochement réalisé sur sa propriété. M. le Maire demande à ce que le SAGYRC soit averti de cette situation.

En l'absence d'autres commentaires et de questions M. le Maire remercie Jean-Ludovic CHEVIAKOFF pour sa présentation.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

M. le Maire rappelle qu'il est obligatoire d'établir à chaque séance du Conseil Municipal un procès-verbal afin de rendre public les échanges de chaque séance de l'assemblée délibérante; que l'approbation du procès-verbal intervient lors de la séance suivante par les membres présents lors de la séance précédente ; que ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive ; qu'il convient dans ce cadre de soumettre pour adoption définitive le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019.

En l'absence de questions et de remarques, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire 2020 :

Pierre REBOURG, conseiller municipal rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune, de mettre en lumière certains éléments financiers et de discuter des orientations budgétaires qui fixeront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2020.

Le débat d'orientations budgétaires donnera lieu à un vote, il a pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif qui seront adoptées prochainement.

Pierre REBOURG procède à une description du contexte économique mondial, européen et national pendant plusieurs minutes.

L' élu rappelle ensuite que le budget 2020 est établi dans l'attente du plan de mandat 2020 -2026 qui devra être décliné au travers du projet d'administration. La construction du budget 2020 s'établira dans un contexte économique quasi similaire à celui de 2019. Le contexte européen sera marqué par un Brexit prévu le 31/01/2020.

Le secteur public local contribuera au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2019 – 2022. Un nouvel objectif de réduction de la dette publique avec un nouveau ratio de désendettement a été fixé à 12 ans pour toutes les collectivités territoriales.

Evolution des prévisions économiques entre le PLF 2019 et le PLF 2020

	PLF 2019	PLF 2020		
	2019	Prévisions de réalisation 2019	Evol. PLF 2020 – PLF 2019	2020
Croissance France	1,70%	1,40%	↓	1,30%
Inflation France	1,40%	1,20%	↓	1,20%
Croissance Monde	3,80%	3,10%	↓	3,30%
Croissance Zone euro	2,10%	1,20%	↓	1,20%
Croissance Etats-Unis	2,60%	2,40%	↓	1,50%
EUR / USD	1,16	1,12	↓	1,12%
Prix du Brent (en \$)	73	63	↓	59

Sources : PLF 2019 et PLF 2020

Martine BERNIER, Adjointe au budget et à l'exécution budgétaire indique que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 sera sans surprise et sera marqué par un abondement DSU/DSR maintenu et un Fonds de péréquation (FPIC) stabilisé. 2Mds€ de soutien à l'investissement.

Une suppression totale de la TH effective en 2023 avec 80% des ménages assujettis à la TH exonérés en 2020 et une exonération progressive des 20% des ménages restants jusqu'en 2023. L'Adjointe précise que sur la commune 47% de la population ont été concernés par la suppression de la taxe d'habitation et que 53% de la population seront concernés par la suppression totale.

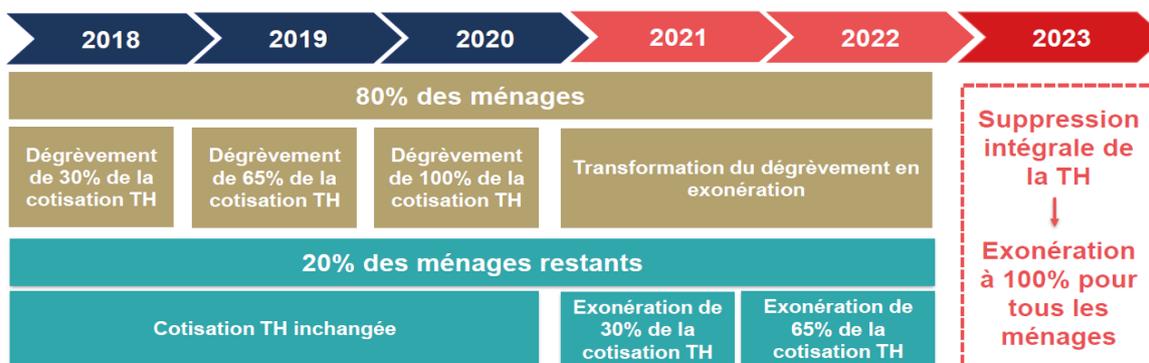
La perte du pouvoir de taux et d'abattements pour les collectivités marqué par un gel du taux de TH en 2020 (base TH revalorisée à hauteur de 0,9%) et un taux de TFPB du ressort des collectivités territoriales. Il y a un maintien de l'évolution des bases au réel et mise en place d'un coefficient de correction à compter de 2021 (+1,55% pour la commune).

Le transfert en 2021 -2024 de la part métropolitaine du foncier bâti sera réalisé au profit des communes.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue.

Une réforme des bases locatives des locaux d'habitation est en cours avec refondation souhaitée du système fiscal en 2023 et prise d'effet en 2027.

Description de la réforme selon la LFI 2018 et le PLF 2020



A l'occasion du budget 2020, le gouvernement a programmé d'entamer la révision nationale des valeurs locatives des locaux d'habitation, différée depuis cinquante ans.

En 2019, le % augmentation de la valeur locative a doublé : 2.2% contre 1.1% en 2018. Pour 2020, l'incertitude demeure : le projet de loi de finances pour 2020 pourrait faire disparaître cette revalorisation « quasi automatique »,

ce qui représente une rupture majeure pour les collectivités. Dans ce contexte, la revalorisation pour 2020 sera basée sur 0,9% et non à 1,10% (inflation).

Martine BERNIER précise que le projet de loi de Finances de 2020 est centré autour de la réforme de la fiscalité locale : il entérine la suppression totale de taxe d'habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023. Le projet de loi de finances prépare également le terrain à la réforme des valeurs locatives qui devrait s'appliquer en 2027. Enfin, la revalorisation forfaitaire liée au taux d'inflation des bases d'imposition serait amenée à disparaître.

- 13Mds€ d'excédents sont à dégager par la limitation de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an jusqu'en 2022 (contractualisation état concernant 350 collectivités)
- Encadrement du ratio de désendettement avec un maximum 12 ans pour l'ensemble des collectivités
- le FPIC est désormais figé à son niveau de 2016
- Dotation forfaitaire des communes inchangée au niveau national et maintien de l'abondement des dotations de péréquation verticale (DSR) au niveau national.

Coefficient de revalorisation des bases et inflation française (% , en g.a.)



Sources : PLF 2020

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 sera le suivant :

	Taux d'imposition communaux	Bases définitives 2018	Bases prévisionnelles 2019 actualisé	Bases prévisionnelles 2020 actualisé	Produits attendus 2020
Taxe d'habitation	16,10%	9 388 215	9 807 000	9 895 263	1 593 137
Taxe foncière (bâti)	18,27%	5 766 606	5 943 000	5 996 487	1 095 558
Taxe foncière (non bâti)	44,51%	28 492	28 300	28 555	12 710
Total :			2 677 309,00 €		2 701 405,21 €

Martine BERNIER indique que dans le contexte économique actuel, les orientations budgétaires de la commune s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la loi de finances 2020. Le budget est élaboré dans un contexte de renouvellement général lié aux élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochains. La commune reste vigilante sur les dépenses de fonctionnement qui sont optimisées au travers de différents leviers. La municipalité en place souhaite toutefois maintenir un effort sur l'investissement local dans le cadre de projets en lien avec les attentes de la population.

Les recettes de fonctionnement seront marquées en 2020 par :

- ✓ Une hausse prévisionnelle des bases fiscales de + 0,9 %
- ✓ Des taux d'imposition inchangés (TH / TFB / TFNB)
- ✓ Une DGF qui devrait selon le PLF légèrement baisser pour la septième année
- ✓ L'estimation pour 2020 des droits de mutations est évaluée à 310 000€

Les dépenses de fonctionnement seront concernées par :

- Les charges à caractère général
 - Augmentation des achats de produits bio au restaurant scolaire
 - Renforcement des actions culturelles (fonds documentaires, programmation des spectacles, 20^{ème} édition du festival)
 - Développement de la politique petite enfance (concessions)
 - Paiement d'une pénalité SRU pour 2020 (50k€)
- Une masse salariale qui traduira des recrutements en année pleine et les mesures de Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

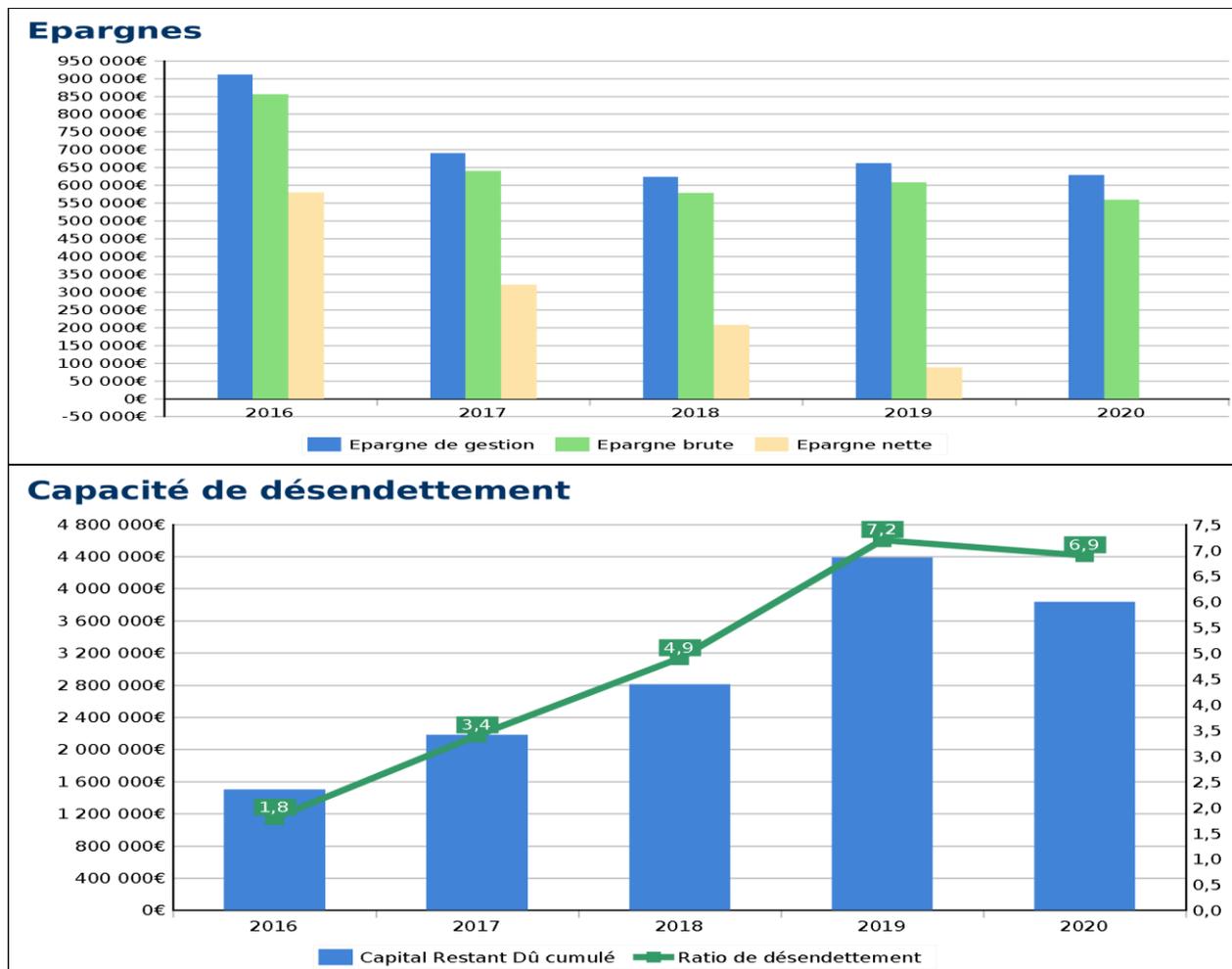
Pour ce qui relèvera de l'investissement 2020, la Municipalité prévoit les recettes suivantes :

- Le remboursement du FCTVA (297k€).
- Une année exceptionnelle en terme de recettes en subventions d'investissement (550 k€)
- Un résultat d'investissement reporté (estimé 700k€)

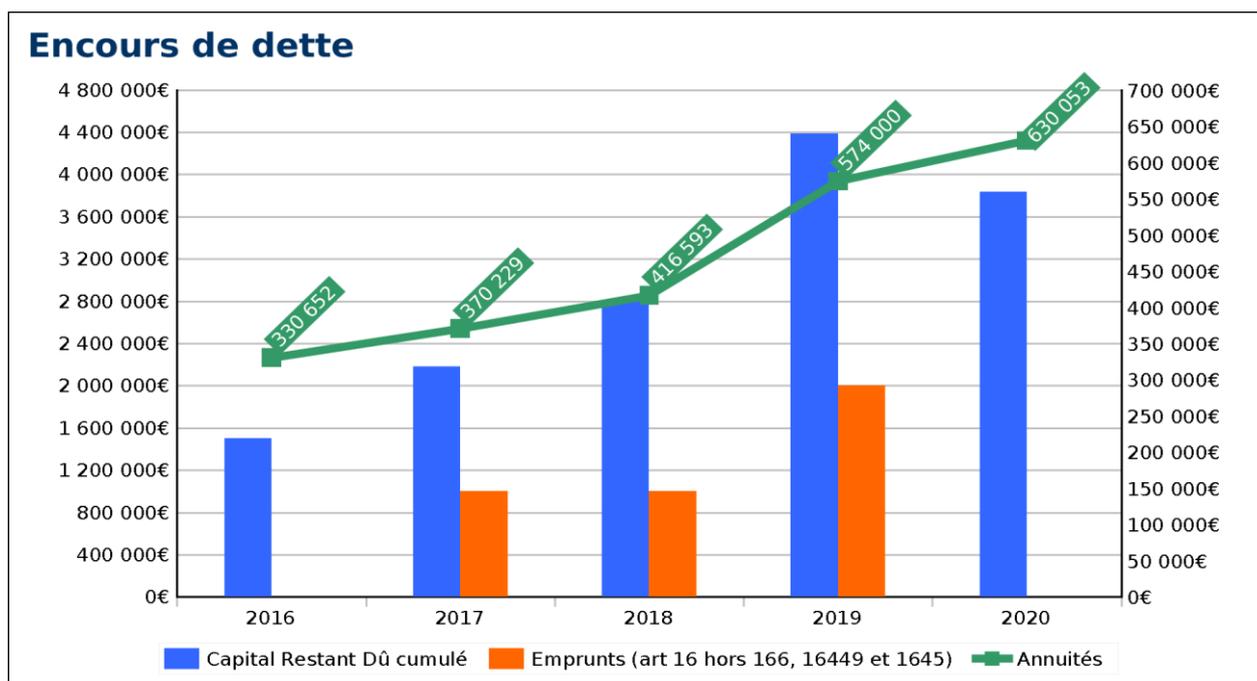
Les dépenses d'investissements prévues par la Municipalité seront les suivantes :

- Solde de la maison de l'enfance 100 000€
- Acquisition des locaux CE et sécurisation DAB : 160 k€
- Réhabilitation et projet numérique médiathèque 500k€
- Acquisition foncière verger 50k€
- Lancement des études extension et rénovation énergétique du groupe scolaire 60k€
- Accessibilité des équipements publics 120 k€
- Programmation logements aidés 30k€
- Investissements courants : 250k€

Au vu de ces éléments, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF décrit les évolutions prévisionnelles des épargnes et de la capacité de désendettement :



Jean-Ludovic CHEVIAKOFF décrit ensuite l'encours de la dette. Celui-ci traduit notamment l'emprunt de 2000 000€ contracté en 2019.



M. le Maire remercie Martine BERNIER, Pierre REBOURG et Jean-Ludovic CHEVIAKOFF pour la présentation du DOB 2020. M. le Maire sollicite ensuite les remarques des membres du conseil municipal.

Antonio GONZALEZ, conseiller municipal, indique que les éléments présentés ce soir en séance sont conformes à ceux qui ont été exposés en commission des finances. L' élu considère qu'à la lecture de certains éléments il apparaît nécessaire de concevoir un modèle de société sans croissance.

Antonio GONZALEZ rappelle que le groupe politique qu'il représente n'a pas été associé à l'élaboration de ce budget qui traduit donc les orientations du groupe majoritaire. L' élu indique que des choix différents auraient pu être retenus comme l'extinction de l'éclairage public qui représenterait selon lui une économie de 40 000€ par an ou comme l'installation de panneaux photovoltaïques qui sont déployés depuis 3 ans sur la Métropole par une association. L' élu considère que l'augmentation qui a été citée en fonctionnement sur l'utilisation des produits biologiques demeure symbolique.

Joëlle ROCHE indique que les produits biologiques représentent 20% des produits alimentaires du restaurant scolaire. L'utilisation de produits protéinés avec la mise en place d'un repas hebdomadaire sans viande induit un coût supplémentaire.

Jean-Ludovic CHEVIAKOFF interroge au sujet des pertes des produits biologiques.

Joëlle ROCHE répond que la perte des produits ne constitue pas une difficulté majeure mais qu'en revanche l'approvisionnement en grande quantité reste plus complexe.

Anne CALENDRAS, conseillère municipale, indique que des associations forment à la production de repas sans utilisation de produits transformés.

Antonio GONZALEZ déplore l'absence de choix d'investissement sur les mobilités piétonnes du fait de coûts qui seraient exorbitants. L' élu exprime son souhait d'une liaison en mode cyclable de la commune jusqu'à la voie verte créée par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

Antonio GONZALEZ estime que ce budget ne traduit pas l'effort de transition énergétique et que pour cette raison aussi il ne le votera pas.

M. le Maire rappelle que les compétences d'une communauté de commune et de celles d'une commune ne sont pas les mêmes. Le Maire rappelle que les pistes cyclables sont créées sur des voies métropolitaines et que ce travail était à mener avec la Métropole pour le mandat qui s'achève.

Antonio GONZALEZ répond que les continuités piétonnes en direction des lotissements de Valfontaine ou encore des Lavandières ont été évoquées en commissions.

M. le Maire répond que ces projets sont soumis à des acquisitions foncières dont les propriétaires ne sont pas toujours vendeurs. M. le Maire indique par ailleurs que les DUP pour les cheminements piétons ne sont pas toujours retenues par les services de la Préfecture en respect du droit à la propriété privée.

M. le Maire confirme qu'il s'agit des orientations budgétaires du groupe majoritaire conformément aux règles de la démocratie.

M. le Maire indique le souhait de la Municipalité de maintenir un effort important sur l'investissement. Cette année étant une année de transition sur le plan électoral, l'équipe élue en mars 2020 aura la possibilité de reprendre ou de modifier le budget prévisionnel. L'année 2021 sera marquée par l'extinction d'emprunts ce qui permettra une continuité des investissements. M. le Maire rappelle que 70% des investissements locaux sont assurés par les communes.

Martine BERNIER indique que les dépenses liées au capacité d'accueil du groupe scolaire sont incontournables.

M. le Maire rappelle enfin que les recherches de subvention sont importantes au niveau de la commune. Les subventions ont représenté en 2019 près de 70% des investissements locaux. Les capacités d'autofinancement de la commune sont ainsi le mieux préservées.

En l'absence d'autres observations et d'autres questions, M. le Maire fait procéder au vote : 5 voix contre, 22 voix pour.

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement:

Martine BERNIER rapporte que l'article L 1612-1 du code des Collectivités Territoriales stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier, il est possible, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ; qu'il est également possible de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Il convient que le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un maximum possible de 777 538.00 euros pour la commune pour 2020. Les investissements proposés sont identifiés comme suit au Chapitre 021 comptes 2135 : 200 000 € ; compte 2183 : 50 000 € ; compte 2188 : 100 000 € et compte 2313: 427 538 €.

Martine BERNIER rappelle la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2020.

En l'absence de questions ou de remarques M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Tarification 2020 :

Serge VIGNON, Adjoint au Maire en charge de la Vie Associative et sportive, indique qu'un travail sur les tarifs des services municipaux a été mené par les élus afin d'étudier l'opportunité d'évolution des différents tarifs des services de la commune et la nécessité d'en créer de nouveaux ou d'en supprimer.

La tarification 2020 a été annexée au projet de délibération.

En l'absence d'observations et de questions, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Versement d'une avance de subvention à la crèche Belin Beline:

Pierre REBOURG rapporte que le conseil municipal a été saisi de l'attribution des subventions à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB); que dans ce cadre la crèche associative « Belin Beline » doit assurer les salaires de son personnel dès le début de l'année ; que l'attribution puis le versement de la subvention après le vote du budget place chaque année cette association en difficulté financière.

La convention prévoit un acompte en février de 50% ; que la demande de subvention prévisionnelle pour 2020 est de 239 600 euros ; que la crèche Belin Beline sollicite la commune afin d'obtenir une avance sur la subvention demandée à hauteur de 20% du montant porté au budget 2019 (239 600€), soit un acompte de 48 300 euros en janvier.

Pierre REBOURG indique que les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités de l'année qui s'achève, du plan de trésorerie et des projets de l'année future présentés par l'association ; que les charges sociales trimestrielles à régler en janvier justifient la demande.

David MESSA interroge pour savoir si l'association a procédé à la réduction de ses charges sociales.

Lorette DENEULIN-VILLE, Adjointe aux affaires sociales, à la petite enfance, à la prévention et aux personnes âgées répond par l'affirmative.

Pierre REBOURG indique que les comptes de cette association sont très bien suivis.

En l'absence de questions supplémentaires et de remarques, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Décision modificative N° 2 au budget primitif 2019:

Jean-Ludovic CHEVIKOFF rapporte qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-joint pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune ; que la présente décision modificative N°2 a, essentiellement pour objet, de rectifier des virements sur des opérations de fonctionnements. Ces éléments portés dans la décision modificative doivent par ailleurs être présentés en équilibre.

Les modifications sont liées à des dépenses supplémentaires en contentieux relatifs aux recours déposés contre l'implantation d'une antenne radiotéléphonique.

En l'absence de questions et de remarques, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création d'emplois:

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris dans le cadre où des avancements de grade ont été prononcés ; qui suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 23 septembre 2019, des nominations de fonctionnaires sont intervenues sur un nouveau grade ; qu'il y a lieu de les créer afin de régulariser ces situations administratives.

En l'absence d'observations et de questions, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet:

Bernard MORETTON rappelle de la même façon qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ; qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les fonctions de responsable de la division bâtiment au sein de la direction Cadre de Vie suite à la vacance du poste.

En l'absence d'observations et de questions, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Approbation des montants forfaitaires de participation scolaire pour l'année 2019-2020 au titre des dérogations entrantes:

Joëlle ROCHE, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Citoyenneté, rapporte qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le montant des participations aux frais de scolarisation des enfants des communes extérieures accueillis au sein du groupe scolaire de la commune, conformément aux textes en vigueur.

Joëlle ROCHE précise que la commission intercommunale sur les participations scolaires, lors de sa réunion du 27 novembre 2019 a proposé d'appliquer une augmentation à hauteur de 2% sur les forfaits scolaires de l'année 2019-2020.

Joëlle ROCHE indique que le bloc communal a contribué en 2018 à hauteur de 36,8 Milliards d'euros dans le domaine de l'éducation. Le coût annuel moyen d'un élève élémentaire est de 900€/an et en maternel de 1508€/an. Les frais de personnel représentent les ¾ des dépenses.

Anne CALENDRAS interroge au sujet du contentieux sur ce sujet avec la commune de Grézieu-la-Varenne.

Joëlle ROCHE répond que les services préfectoraux ont retenu les éléments chiffrés de la commune. Les retards de paiement de la commune de Grézieu-la-Varenne ont été régularisés auprès de la commune.

Joëlle ROCHE indique que les dérogations concernent à titre principal des élèves dont la famille est domiciliée à Grézieu-la-Varenne, à Craponne et l'ULIS. Cette dernière classe comprend au maximum 12 élèves. Cette classe est composée de 9 élèves du CP au CM2.

Anne CALENDRAS complète en indiquant qu'au collège les effectifs sont limités à 20 élèves.

Joëlle ROCHE précise que ces classes sont inclusives sur la moitié du temps et permettent autrement de travailler en groupe ou de façon individuelle.

Martine PEREZ interroge au sujet des motifs possibles de refus.

Joëlle ROCHE répond que des critères légaux existent et cite la continuité de scolarité, la santé, la fratrie et l'absence de cantine pour certains ménages contraints à utiliser ce service.

En l'absence d'autres questions et de remarques supplémentaires, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Approbation des montants de participation scolaire pour l'année 2019-2020 à l'égard des établissements spécialisés:

Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON, Conseillère Municipale, rappelle de la même façon qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le montant des participations aux frais de scolarisation des enfants de la commune fréquentant des établissements scolaires spécialisés sur les communes voisines conformément aux textes en vigueur.

Joëlle ROCHE complète en mentionnant l'absence de ces situations sur la commune depuis plusieurs années.

Pascal GUCHER, conseiller municipal, interroge au sujet du niveau d'augmentation de la tarification.

Joëlle ROCHE répond que cette augmentation est identique à la précédente soit 2%.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Fixation du montant de participation de la commune au coût de la Cantine Familiale 2019/2020:

Lorette DENEULIN-VILLE rapporte que le montant de la participation de la commune à la cantine familiale doit être voté pour l'année scolaire 2019/2020 par le conseil municipal ; que ce montant est établi respectant les préconisations de la CAF et l'augmentation du coût de la vie ; que le tarif n'a pas été réévalué pour l'année 2018/2019 et qu'il est proposé qu'il soit augmenté à hauteur de 0,12€ pour 2019/2020.

Lorette DENEULIN-VILLE précise que ce service s'adresse aux enfants maternels et ceux qui ont un parcours pédagogique spécifique s'ils sont en élémentaire.

Joëlle ROCHE indique que ce service est très utile et qu'il concerne 34 enfants scolarisés.

Anne CALENDRAS complète en indiquant qu'il n'y a que 1 ou 2 places restantes.

David MESSA interroge pour savoir si ce service est présenté aux nouvelles familles.

Joëlle ROCHE répond que le service éducation informe les nouvelles familles, notamment lors de la journée « portes ouvertes » organisées chaque année au groupe scolaire.

Lorette DENEULIN-VILLE précise que ce service faisait l'objet d'une prise en charge par la CAF. Les assistantes maternelles doivent être agréées et affiliées au Relais Assistantes Maternelles (RAM).

En l'absence d'autres questions et de remarques supplémentaires, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

Partenariat pour le festival « Changez d’Air » 2020 avec la commune de Craponne:

Pascale MONAT rapporte que la commune s’associe à la commune de Craponne pour permettre l’organisation dans l’Espace culturel Eole de cette commune, une soirée du festival Changez d’air le Mercredi 13 mai ; que le festival Changez d’Air, qui organise sa 20^e édition du 12 au 16 mai 2020, bénéficie aujourd’hui de la reconnaissance du public et d’une identité forte parmi les festivals de l’Ouest Lyonnais ; que la participation et l’engagement de la commune de Craponne au côté de St-Genis les Ollières permet d’inscrire une 4^{ème} soirée au festival et ainsi d’élargir son offre et son rayonnement ; que pour le public du festival, ce sera l’occasion d’avoir une séance en configuration assise dans une autre salle, de partager un moment de convivialité et de favoriser l’intercommunalité ; que pour la commune de Craponne ce partenariat constitue une opportunité de promouvoir les musiques actuelles et de faire découvrir à son public de nouveaux talents.

Pascale MONAT précise que l’établissement d’une convention est nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre les communes de St Genis les Ollières et Craponne ; qu’il est nécessaire de déterminer les conditions dans lesquelles les deux communes peuvent s’associer et travailler en partenariat pour l’organisation du festival Changez d’Air 2020 et qu’il convient de fixer les obligations de chaque commune, notamment en ce qui concerne la participation financière.

Pascale MONAT précise qu’à l’occasion de cette 20^{ème} édition le partenariat initié en 2019 avec la Belgique et l’Ontario se renforce. Une résidence artistique se tiendra au fort de Francheville. Le mardi soir sera consacré à une représentation à l’Escale des écoles de musique des communes de la Conférence Territoriale des Maires. Mercredi soir se tiendront deux concerts à Craponne. La soirée d’ouverture du festival sera ouverte officiellement le jeudi suivie de 3 concerts. Sur chacun des soirs de vendredi et de samedi seront organisés 3 concerts et un karaoké géant le dernier soir.

Pascale MONAT précise également que différentes animations auront lieu avec des artistes circassiens qui se produiront sur le marché communal notamment. L’organisation d’un repas francophone le samedi midi est en cours de réflexion. La scénographie impliquera un travail transversal avec la division des espaces verts.

Pascale MONAT précise enfin qu’une tarification en pré vente sera ouverte à l’aveugle dans les prochains jours en attendant la programmation du festival.

En l’absence de remarques supplémentaires et de questions, M. le Maire fait procéder au vote : unanimité.

M. le Maire rapporte les décisions qu’il a prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal sur le fondement de l’article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision 2019-16 relative aux contrats d’assurance.

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal qui souhaiteraient s’exprimer.

Accessibilité Maison Enfance :

Anne CALENDRAS soulève une problématique d’accessibilité à la maison de l’enfance en estimant que les sas ne permettent pas une pleine autonomie des usagers. D’après l’élue les portes sont lourdes et nécessitent l’intervention d’une tierce personne.

Bernard MORETTON répond que les normes d’accessibilité ont été respectées sur cet équipement neuf qui vient d’être livré.

Lorette DENEULIN-VILLE fait part quant à elle de son étonnement quant à l’absence de demande formulée dans ce sens auprès de l’architecte en commission.

PLUH :

Antonio GONZALEZ sollicite des éléments de précision concernant les Périmètres d’Intérêt Patrimonial (PIP) et les Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP).

M. le Maire en réponse fait lecture des prescriptions spécifiques contenues dans les documents réglementaires du PLUH qui sont consultables par toute personne qui le souhaite.

Antonio GONZALEZ indique que l’accès à la mairie ou en ligne sur internet n’est pas toujours aisé.

Antonio GONZALEZ exprime son étonnement quant aux 9 Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP) qui ont été proposés par la commune et qui n'ont pas été retenus au PLUH.

M. le Maire répond que ces EBP pourront être représentés à l'étude par la Métropole de Lyon et à l'agence d'urbanisme dont il revient d'arbitrer sur ces sujets.

Antonio GONZALEZ déplore que l'expression des habitants par l'intermédiaire des élus de la commune ne soit pas mieux entendue sur ces sujets.

Antonio GONZALEZ s'exprime également au sujet du zonage urm2a/b et souhaite connaître les orientations en matière de retard de la commune sur les logements aidés.

M. le Maire rappelle que la commune a été la première à instaurer de la mixité sociale. La loi SRU implique aujourd'hui 25% de logements aidés alors que ce ratio était fixé à 20% précédemment.

M. le Maire indique que ce zonage est soumis à la mixité sociale tant sur les copropriétés horizontales que verticales. La répartition de la typologie des logements est également définie et varie en fonction de la superficie des projets. Certains tenements fonciers sont traités spécifiquement dans le cadre de projets spécifiques futurs.

TOP dit anneau des sciences :

Antonio GONZALEZ exprime que la décision du Président de la Métropole de Lyon d'abandonner le projet de l'anneau des sciences est révolutionnaire dans le sens où ce projet était présenté comme indispensable et qu'il avait été inscrit dans les Plans de Déplacement Urbains (PDU).

Antonio GONZALEZ exprime sa gratitude face à cette décision et sollicite la possibilité de soumettre au prochain conseil municipal une motion pour soutenir cette démarche.

M. le Maire entend la demande d'Antonio GONZALEZ.

En l'absence d'autres questions ou d'interventions des membres du conseil municipal, et en l'absence de questions de la part du public M. le Maire entend réagir publiquement à un article paru ce jour dans Le Progrès :

M. le Maire déplore le départ du correspondant local du Progrès en cours de séance car il souhaite une nouvelle fois exprimer publiquement l'absence d'impartialité dans le traitement de l'information sur la commune. M. le Maire indique que plusieurs articles sont en attente de parution depuis plusieurs semaines et constate dans le même temps de la parution d'un article qui fait la publicité d'un rassemblement souhaité de militants écologiques à l'occasion de l'inauguration de la place POMPIDOU et de la présence du Président de la Métropole de Lyon lors de cet événement.

M. le Maire déplore ce mélange des genres et les imprécisions répétitives qui paraissent. M. le Maire cite les travaux qui s'exécutent sur les sanitaires du cercle Brosse Picaud et qui seraient financés par la Métropole et non par la commune.

M. le Maire souhaite que le correspondant local du Progrès s'en tienne à relater des faits sans faire d'interprétation.

M. le Maire estime que les lecteurs sont suffisamment avertis et déplore que certaines associations ne lui transmettent plus pour ces raisons leurs communiqués.

Antonio GONZALEZ indique que les militants de la sauvegarde des coteaux respecteront l'inauguration et que leur banderole sera déployée de façon discrète.

M. le Maire répond que dès lors qu'un appel à rassemblement est public il est bien hasardeux d'affirmer qu'aucun débordement n'interviendra. Le risque réel réside dans la non venue du Président de la Métropole sur une opération pourtant importante pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires de la part des membres du conseil municipal et du public, Monsieur le Maire lève la séance à 23h 20 minutes.